

Bureau du 3 octobre 2005

Décision n° B-2005-3577

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Quartier de Haute Roche - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2005 - Participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise 2000-2006 et de sa convention locale d'application sur la commune de Pierre Bénite, des actions de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) sont menées depuis l'année 2001, sur le quartier sensible de Haute Roche.

A la suite d'un bilan conduit en 2004, une convention-cadre a été approuvée par le conseil de Communauté du 14 novembre 2004 pour la période 2004-2006 avec les partenaires suivants : commune de Pierre Bénite, État, région Rhône-Alpes et bailleurs sociaux du territoire (Opac du Rhône, Sollar, foyer Sonacotra).

La programmation des actions pour l'année 2005 répond aux objectifs suivants :

- associer les habitants à la gestion et à l'évolution de leur quartier, par le maintien des visites en marchant et par des actions de sensibilisation et de propreté sur le quartier Haute Roche et au foyer Sonacotra,
- maintenir un bon niveau de service rendu aux habitants par un entretien renforcé des parties communes, des espaces extérieurs et par la remise en état de logements vacants sur le secteur de Haute Roche 1, 2 et des Arcades,
- réaliser de petits travaux résidentiels de proximité dans un souci de veiller à la qualité et à la réactivité du service rendu aux habitants (remplacement de mobilier, végétaux, petits travaux de réparation, etc...),
- mettre en œuvre des projets d'aménagement sur les secteurs identifiés comme prioritaires par les bailleurs et les habitants : il s'agit du secteur 1 et 1 bis, rue du 8 mai 1945 pour l'Opac du Rhône (halls d'entrée et pieds d'immeuble) et de la résidence du Hameau des Galets pour la Sollar (aire de jeux pour les résidents).

Le coût global des actions de GSUP définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2005 est estimé à 494 018 € TTC dont un engagement financier pour la Communauté urbaine d'un montant de 71 600 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2005, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires, est annexé au présent projet de décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le programme de gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Pierre Bénite pour l'année 2005 tel que présenté en annexe, ainsi que le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 71 600 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participation financière avec l'Opac du Rhône et la Sollar pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et 2006 - comptes 657 370, 657 570 et 657 280 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,